

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
14 OCTOBRE 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 14 octobre 2014 à 19 h 30, au gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Stéphane Berthe et Frédéric Asselin.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt du rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 3, 10, 17, 24 septembre et 1^{er} octobre 2014.
- Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de septembre 2014 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier 2014 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Dépôt de la liste pour le mois de septembre 2014 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Dépôt de la liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de septembre 2014.

- Dépôt de la formule « Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil » datée du 4 septembre 2014 de la conseillère Nathalie Bellavance.
- Dépôt du certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **549** (règlement ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage dans le projet « Les Jardins d'Angora » et prévoyant un emprunt de 1 407 000 \$ pour en payer le coût), **583-1** (règlement modifiant le règlement numéro 583 décrétant des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur sur l'autoroute 640 ouest et du boulevard de la Pinière afin d'en modifier les objets et de porter le montant de l'emprunt à une somme n'excédant pas 6 747 200 \$), **616** (règlement décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la station d'épuration des eaux usées La Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 20 681 800 \$ pour en payer le coût), **617-1** (règlement modifiant le règlement numéro 617 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200 \$, et ce, afin d'y ajouter un article concernant les immeubles non imposables), **622** (règlement décrétant la réalisation d'une étude servant à établir un concept d'aménagement et routier pour la montée Masson, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Saint-Louis, et prévoyant un emprunt au montant de 68 750 \$) et **623** (règlement décrétant la réalisation d'une étude servant à établir un lien routier entre la rue Nationale et le rang Charles-Aubert et prévoyant un emprunt au montant de 127 750 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 465-10-2014

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 466-10-2014

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 4.1 et en ajoutant les points 11.1 et 11.2.

1. Ouverture de la séance (465-10-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (466-10-2014);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2014 et des séances extraordinaires tenues les 8 et 22 septembre 2014 (467-10-2014);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adhésion au mouvement mondial « Villes pour la vie – contre la peine de mort » et proclame le 30 novembre « Journée pour la vie – contre la peine de mort » (retiré) ;
- 4.2 Avis de motion – règlement (#4000-4) modifiant le règlement sur la paix, l'ordre public et le bien-être général concernant les heures de fermeture de l'Île-des-Moulins (468-10-2014) ;
- 4.3 Avis de motion – règlement (#624) décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 300, 2 921 953, 2 921 580 et 3 148 959 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) (469-10-2014);
- 4.4 Avis de motion – règlement (# 627) décrétant l'acquisition d'appareils de radiocommunication, terminaux et accessoires et de consoles (470-10-2014);
- 4.5 Renouvellement du contrat pour une année – contrôle de la population animale (471-10-2014);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Résolution de concordance - émission d'obligations au montant de 31 114 000 \$ (472-10-2014);
- 5.2 Résolution de courte échéance - émission d'obligations au montant de 31 114 000 \$ (473-10-2014);
- 5.3 Vente pour non-paiement de taxes et des droits sur les mutations immobilières – jeudi 4 décembre 2014 (474-10-2014);
- 5.4 Autorisation - enchérisseurs – vente pour non-paiement de taxes et des droits sur les mutations immobilières du 4 décembre 2014 (475-10-2014);
- 5.5 Autorisation – acquisition, de gré à gré, des nouvelles versions des logiciels de taxation de la suite UniCité et des logiciels financiers et de gestion des ressources matérielles auprès de la société ACCEO Solutions inc. et autorise la dépense pour la migration des données entre les suites de logiciels tant financiers et de gestion des ressources matérielles que de taxation (476-10-2014);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer (477-10-2014);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (478-10-2014);
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (479-10-2014);

- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-231 modifiant le règlement de zonage 1001 - abrogation des normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (chemin de la côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40^e Avenue) (480-10-2014);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1001-234 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages d’habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements dans la zone 8870-51 (rues Rodrigue et du Châtaignier) (481-10-2014);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1001- 236 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser dans la zone 8964-69 (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises) certains usages spécifiques du groupe Institutionnel de classe C – Utilitaires (fourrière municipale) (482-10-2014);
- 7.6 Adoption du règlement numéro 1001-227 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d’usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier) (483-10-2014);
- 7.7 Adoption du règlement numéro 1006-015 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 1006 – dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier) (484-10-2014);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance des organismes selon la Politique de reconnaissance (485-10-2014);
- 8.2 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (486-10-2014);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation de signature – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 – prolongement de la période de probation d’une préposée aux télécommunications à la Direction de la police (487-10-2014);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (488-10-2014);

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Adoption du premier projet de règlement 1001-241 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer, à même la zone 8062-92 (secteur St-Roch et montée Gagnon), la nouvelle zone 8062-91, près de la rue Roch-Juteau, dédiée uniquement à des usages de classe A du groupe institutionnel (parc et espaces naturels) et de classes A et B du groupe environnemental (conservation et mise en valeur des milieux naturels) (489-10-2014);
- 11.2 Avis de motion pour le règlement 1001-241 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer, à même la zone 8062-92 (secteur St-Roch et montée Gagnon), la nouvelle zone 8062-91, près de la rue Roch-Juteau, dédiée uniquement à des usages de classe A du groupe institutionnel (parc et espaces naturels) et de classes A et B du groupe environnemental (conservation et mise en valeur des milieux naturels) (490-10-2014).

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 10 novembre 2014, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (491-10-2014)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 467-10-2014

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2014 et des séances extraordinaires tenues les 8 et 22 septembre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 468-10-2014

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 4000-4) modifiant le règlement sur la paix, l'ordre public et le bien-être général concernant les heures de fermeture de l'Île-des-Moulins.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 469-10-2014

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 624) décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 300, 2 921 953, 2 921 580 et 3 148 959 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 827 500\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 470-10-2014

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 627) décrétant l'acquisition d'appareils de radiocommunication, terminaux et accessoires ainsi que les nouvelles consoles des opérateurs du SCAU 911 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 250 000 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 471-10-2014

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 23-01-2013, adoptée le 21 janvier 2013, acceptant la soumission de la société Le Berger Blanc inc. pour le contrôle de la population animale pour un contrat de deux (2) ans au montant de 331 128\$ (t.t.c) avec une (1) option de renouvellement d'un (1) an (SA13-1001) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-1001 pour le contrôle de la population animale arrive à échéance le 31 janvier 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet le renouvellement pour une année additionnelle selon un prix déposé dans la soumission (année d'option);

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 octobre 2014;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1241-REC du comité exécutif du 8 octobre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour le contrôle de la population animale avec la société Le Berger Blanc inc., et ce, pour un (1) an, débutant le 1^{er} février 2015 et se terminant le 31 janvier 2016, le tout pour un montant de 206 955\$ (t.t.c.).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 472-10-2014

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant total de 31 114 000\$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
10	628,221\$
65	37,609\$
66	162,542\$
97	16,535\$
117	367,900\$
123	385,500\$
129	245,300\$
134	30,163\$
137-1	40,900\$
189	677,000\$
2324	1,047\$
123	362,849\$
120	304,584\$
129	119,000\$
275	24,604\$
305	29,100\$
310	90,200\$
323	82,600\$
348	195,800\$
353	193,204\$
354	437,900\$
356	47,800\$
357	431,100\$
372	204,111\$
373	148,100\$
374-1	117,730\$
382	1 210,600\$
393	53,251\$
397	86,200\$
398	516,795\$
401	135,303\$
415	590,384\$
432	161,842\$
433	75,830\$
433-1	66,900\$
435	611,002\$
447	147,162\$
528	3 385,172\$
603	920,660\$

605	989,500\$
3	55,808\$
9	31,242\$
22	19,999\$
23	28,723\$
25	43,884\$
35	847\$
36	50,393\$
46	55,805\$
59	106,311\$
86	47,205\$
87	53,328\$
92	74,256\$
93	67,701\$
94	92,158\$
99	47,007\$
100	21,149\$
101	31,233\$
102	38,181\$
103	23,122\$
105	4,638\$
110	41,724\$
126	16,855\$
149	3 197,290\$
180	154,754\$
149	3 795,195\$
180	121,686\$
181	4,101\$
266	10,730\$
267	30,951\$
268	109,520\$
284	557,516\$
307	409,084\$
328	703,388\$
332	744,753\$
333	139,940\$
341	167,557\$
344	223,268\$
345	380,229\$
351	96,530\$
355	819,444\$
359	1 121,236\$
386	667,726\$
387	141,556\$
321	566,902\$
340	931,700\$
343	483,102\$
370	252,273\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligation spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 31 114 000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 novembre 2014.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Terrebonne
801, boulevard des Seigneurs
Terrebonne, (Québec) J6W 1T5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 473-10-2014

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 31 114 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 10, 65, 66, 97, 117, 123, 129, 134, 137-1, 189, 2324, 120, 275, 305, 310, 323, 348, 353, 354, 356, 357, 372, 373, 374-1, 382, 393, 397, 398, 401, 415, 432, 433, 433-1, 435, 447, 528, 603, 605, 3, 9, 22, 23, 25, 35, 36, 46, 59, 86, 87, 92, 93, 94, 99, 100, 101, 102, 103, 105, 110, 126, 149, 180, 181, 266, 267, 268, 284, 307, 328, 332, 333, 341, 344, 345, 351, 355, 359, 386, 387, 321, 340, 343 et 370, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans – Financement No. 52 – 14 332 000\$

cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 à 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 123, 528, 603 et 605, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 19 novembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 528 et 605, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans – Financement No. 53 – 16 782 000\$

cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 149, 180, 181, 266, 267, 268, 284, 307, 328, 332, 333, 341, 344, 345, 351, 355, 359, 386 et 387, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 474-10-2014

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne ordonne au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, à l'édifice Louis-Lepage, dans la salle des séances du conseil municipal au 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le jeudi 4 décembre 2014, à 14h, en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles apparaissant sur l'état signé par la trésorière, le 7

octobre 2014 et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes, compensations et les droits sur les mutations immobilières imposés n'ont pas été payés, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis de dépôt du rôle de perception.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 475-10-2014

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant ou la trésorière ou l'assistante-trésorière à enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour non-paiement de taxes, compensations et de droits sur les mutations immobilières qui se tiendra **le jeudi 4 décembre 2014, à 14h**, et que des frais de 5% du capital des taxes impayées soient ajoutés au montant réclamé sur les immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, afin de récupérer les frais à être encourus pour cette vente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 476-10-2014

ATTENDU QUE le fournisseur des logiciels financiers et de taxation, la société ACCEO Solutions inc., a informé la Ville de Terrebonne que les logiciels financiers et de taxation de la suite Dyna+ ne seront plus supportés d'ici la fin de l'année 2015 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne peut se permettre d'utiliser des logiciels ne pouvant pas faire l'objet d'un service de mise à jour, dépannage et développement ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1247-REC du comité exécutif du 8 octobre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'acquisition, de gré à gré, des nouvelles versions des logiciels de taxation de la suite UniCité ainsi que les logiciels financiers et de gestion des ressources matérielles auprès de la société ACCEO Solutions inc., et ce, sans frais.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la migration des données entre les suites de logiciels tant financiers et de gestion des ressources matérielles que de taxation (GRT), les frais pour l'implantation, pour l'acquisition de logiciels d'infrastructures (licences), l'acquisition de nouveaux modules rattachés au logiciel financier (planification financière stratégique et simulation de la dette), la formation et la gestion de projet, le tout pour un montant n'excédant pas 180 000\$ à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de dix (10) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 477-10-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer pour un contrat d'une durée de deux (2) ans (SA14-9055) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 août 2014 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 septembre 2014 à 11 h 08, à savoir :

ABC Environnement inc.	123 238,28\$ t.t.c.
Beauregard Fosses Septiques Ltée	154 043,32\$ t.t.c.
S.S.E. Environnement inc.	154 748,36\$ t.t.c.
Kelly Sani-Vac inc.	192 327,42\$ t.t.c.
Aquaréhab (Canada) inc.	260 578,89\$ t.t.c.
Gainex inc.	413 472,12\$ t.t.c.
Brault Drain inc.	897 681,40\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société ABC Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 173 796,21\$ (t.t.c.) en date du 17 juin 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1220-REC du comité exécutif du 1^{er} octobre 2014;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur ABC Environnement inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 octobre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ABC ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 12 septembre 2014, pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés avec camion écurer, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, le tout pour un montant total de 107 187,02\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0420 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 478-10-2014

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2014;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 24 septembre 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

1. **D14-1784 / 4510, rue Bigras / Nancy Phaneuf / lot 2 918 734**

QUE le conseil municipal autorise, pour la subdivision de deux (2) terrains à partir d'un (1) seul, la réduction de la largeur minimale d'un lot à 19,81 mètres au lieu de 25 mètres, tel qu'illustré au plan-projet de lotissement, minute 11 327, produit par M. Michel Brunet, arpenteur-géomètre, identifié « Annexe A ».

2. **D14-1634 / 4420, rue Bigras / Myriam Fauvel / lot 2 918 749**

QUE le conseil municipal autorise, pour la subdivision de deux (2) terrains à partir d'un (1) seul, la réduction de la largeur minimale d'un lot à 23 mètres au lieu de 25 mètres, tel qu'illustré au plan-projet de lotissement, minute 11 326, produit par M. Michel Brunet, arpenteur-géomètre, identifié « Annexe A ».

3. **D14-0856 / 2525, boulevard des Entreprises / Commission Scolaire des Affluents / lot 2 921 891**

QUE le conseil municipal autorise, pour l'installation d'une enseigne, l'ajout d'un affichage électronique à même une structure d'enseigne détachée du bâtiment, le tout tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 18 août 2014, et identifié « Annexe A », pour le motif suivant :

- La structure d'affichage (détachée avec babillard électronique) est adaptée à la mission de l'établissement institutionnel.

4. D14-1771 / 485, chemin Saint-Roch / François Lamontagne / lots 2 919 090 et 3 249 640

QUE le conseil municipal autorise, pour un garage détaché existant, la réduction de la distance minimale entre le garage et la ligne de lot latérale de propriété à 0 mètre au lieu de 1 mètre et du débord de toit du garage et la ligne de lot latérale de propriété à 0 mètre au lieu de 0,3 mètre, pour le motif suivant :

- Des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé.

5. D14-1764 / 2718, rue Luc / Daniel Giguère / lot 1 949 592

QUE le conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, la réduction de la marge avant à 2,80 mètres au lieu de 6 mètres et la réduction de la marge latérale à 1 mètre au lieu de 1,5 mètre, pour le motif suivant :

- L'intégration de l'agrandissement est compatible à l'environnement établi.

6. D14-1157 / 782, rue Marie-Gérin-Lajoie / Jacques Cloutier & Fils inc. / lot 5 097 599

QUE le conseil municipal autorise, pour la construction de quatre (4) bâtiments multifamiliaux autour de la placette centrale de la phase 1 du projet Urbanova, à déroger aux éléments suivants :

- Largeur des cases de stationnement contre un mur ou une colonne à 2,67 mètres contrairement à 3 mètres requis et la largeur des cases pour personnes handicapées contre un mur ou une colonne à 3,7 mètres contrairement à 4 mètres requis;
- Largeur de l'entrée charretière à 4,52 mètres contrairement à 6 mètres minimum requis;
- Largeur des allées d'accès à un stationnement à 3,05 mètres contrairement à 6 mètres minimum requis;
- Aire d'isolement de verdure à 0 mètre contrairement à 2 mètres minimum requis;
- Empiètement des balcons au rez-de-chaussée à 2,56 mètres contrairement à 2 mètres maximum requis,

pour le motif suivant :

- Le concept du projet tend à optimiser le potentiel du site en minimisant les allées charretières au profit d'une urbanité et en préservant les aires de vie de proximité.

7. D14-1845 / 1354, boulevard Moody / Daniel Campbell-Renaud / lot 2 438 634

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du pourcentage d'affichage pour le commerce Windsor Hyper Bar & Grill tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 21 juillet 2014, et identifié « Annexe A », pour le motif suivant :

- La proportion de la nouvelle enseigne respecte une distribution équitable à l'échelle des différents locaux composant le mail commercial.

8. D14-1515 / 1061, rue de Neptune / Ochoa Fabiola Gomez / lot 2 915 591

QUE le conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, la réduction d'une marge latérale droite à 1 mètre au lieu de 1,5 mètre, pour le motif suivant :

- Le projet de garage fermé est établi à même un abri d'auto permanent préexistant.

9. D14-1553 / 2775, avenue Claude-Léveillée / Propane Goyer / lot 3 148 886

QUE le conseil municipal autorise :

- La présence d'un deuxième îlot pompe distributrice;
- Que le réservoir en question ait une capacité de 9092 litres au lieu de 2000 litres;
- L'affichage apposé sur l'équipement accessoire,

pour le motif suivant :

- le projet offre une alternative environnementale à l'essence régulière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 479-10-2014

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 août, du 11 septembre et du 2 octobre 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 21 août, du 11 septembre et du 2 octobre 2014 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 59 :

1. **D14-1765** **Projet d'agrandissement résidentiel**
2718, rue Luc / lot 1 949 592
Daniel Giguère

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Daniel Giguère, daté de 15 août 2014, et identifié « Annexe A », conditionnellement à l'ajout d'un retour de maçonnerie de 45 centimètres sur les élévations latérales.

2. **D14-1153** **Projet de construction d'habitations multifamiliales**
782, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot 5 097 599
Jacques Cloutier & Fils inc.

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction tel que représenté aux documents soumis par Luc Denis Architecte et PDA & Associés, datés respectivement du 15 mai 2014 et du 28 avril 2014, et identifiés « Annexe A ».

3. **D14-1748** **Projet d'affichage « Windsor Hyper Bar & Grill »**
1354, boulevard Moody / lot 2 438 634
Daniel Campbell-Renaud

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Windsor Hyper Bar & Grill tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 21 juillet 2014, et identifié « Annexe A ».

4. **D14-1516** **Projet d'agrandissement résidentiel**
1061, rue de Neptune / lot 2 915 591
Ochoa Fabiola Gomez

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, identifié « Annexe A ».

5. **D14-1555** **Projet de construction d'un îlot de distribution de gaz propane « Propane Goyer »**
2775, avenue Claude-Léveillé / lot 3 148 886
Propane Goyer

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un îlot de distribution de gaz propane tel que représenté au document soumis par MRA Architecture, daté du 1^{er} juillet 2014, et identifié « Annexe A », conditionnellement à la validation par le Service des incendies.

6. **D14-1704** **Projet d'affichage « La petite académie »**
100, rue du Bruant / lot 4 301 546
Enseignes Decor Design Plus inc.

QUE le conseil municipal accepte le concept d'affichage tel que représenté au document soumis par Enseignes Décor Design Plus inc., daté du 25 août 2014, et identifié "Annexe A".

7. **D14-0438** **Projet de construction d'habitations unifamiliales « Les Jardins d'Angora »**
1201, rue de la Caniapiscau / lot 5 130 624
Groupe 4m inc.

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'habitations unifamiliales contiguës tel que représenté au document soumis par M. J.-M. Adam, architecte, daté du 4 septembre 2014, et identifié "Annexe A".

8. **D14-1809** **Projet de rénovation résidentielle**
663, rue du Curé-Cloutier / lot 2 915 640
Gabriel Dallaire

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Gabriel Dallaire, daté du 30 juillet 2014, et identifié "Annexe A".

9. **D14-1860** **Projet d'affichage « Restaurant El Marrakechi »**
889, rue Saint-François-Xavier / lot 3 688 892
9303-4379 Québec inc.

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'affichage soumise par le demandeur en date du 7 août 2014, telle qu'illustrée à l'annexe "A".

10. **D14-1938** **Projet d'abri permanent et de remplacement de portes- balcons « Manoir de la Rive »**
80, rue Saint-Joseph / lot 2 441 853
9129-3381 Québec inc.

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un porche avec complément d'affichage pour le "Manoir de la Rive" tel que représenté au document soumis par Bellemare & Gilbert Architectes inc., daté du 20 juin 2014, et identifié "Annexe A".

QUE le conseil municipal accepte le projet de remplacement des portes-balcons pour le "Manoir de la Rive" tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 9 septembre 2014, et identifié "Annexe A", conditionnellement à l'ajout d'un panneau de jardin à la base des portes du rez-de-chaussée (facultatif aux étages).

11. **D14-2009** **Projet d'affichage « Charmaine Borg, députée fédérale »**
730, rue Saint-Louis / lot 2 441 875
Charmaine Borg

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le bureau de Mme Charmaine Borg tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 26 août 2014, et identifié "Annexe A".

12. **D14-2002 Projet d'abattage d'arbre
1791, rue Desjardins / lot 1 945 408
Guy St-Denis**

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 25 août 2014 et identifié "Annexe A".

13. **D13-2770 Projet d'agrandissement institutionnel
« RAIM »
4445, côte de Terrebonne / lot 3 688 919
Régie d'aqueduc intermunicipale des
Moulins**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement institutionnel tel que représenté au document soumis par Viau Bastien Gosselin Architectes, daté du 25 août 2014, et identifié « Annexe A ».

14. **D14-0013 Projet de construction commerciale – mise
à jour « Centre professionnel Angora »
4715, rue d'Angora / lots 4 437 715 et
4 437 716
Entreprises Robert Bourgoïn Itée**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement commercial tel que représenté aux documents soumis par Bergeron Thouin et associés, datés du 2 septembre 2014, et de BC2, datés du 21 août 2014, identifiés "Annexe A".

15. **D14-2044 Projet d'agrandissement d'un bâtiment
industriel
1287, rue Nationale / lot 3 574 471
Guimond Construction**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par M. Louis Morrissette, architecte, daté du 29 août 2014, et identifié "Annexe A".

16. **D14-1913 Projet d'agrandissement résidentiel
3220, rue du Levrault / lot 3 161 075
Philippe Israël**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 1^{er} février 2013, et identifié " Annexe A".

17. **D14-1972 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
3360, montée Major / lot 1 891 743
Jean-François Doyon**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale ainsi qu'un garage isolé tel que représenté aux documents soumis par le demandeur, datés du 21 août 2014, et identifiés "Annexe A" et "Annexe B".

18. **D14-1989 Projet de construction accessoire
6651, rue Pascal / lot 1 890 941
Richard Auger**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 25 août 2014, et identifié "Annexe A".

19. **D14-1853 Projet de construction d'un garage détaché
517, rue du Poitou / lot 2 914 552
Marc-André Côté**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Cabanons Fontaine, daté du 5 août 2014, et identifié "Annexe A".

20. **D14-1800 Projet d'agrandissement d'un garage
détaché
3621, rue Trudel / lot 1 891 836
Ronald Éthier**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 28 juillet 2014, et identifié « Annexe A ».

21. **D14-1351 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
1248, rue de Vénus / lot 2 915 352
Gérald Drapeau**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par M. Robert Payette, daté du 30 juillet 2014, et identifié " Annexe A".

22. **D14-2066 Projet de construction d'habitations
multifamiliales
5500, rue d'Angora / lot 4 993 276
9290-7708 Québec inc.**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction tel que représenté aux documents soumis par DKA Architectes et BMA architecture de paysage, datés respectivement du 2 septembre 2014 et du 10 juillet 2014, identifiés "Annexe A".

23. **D14-0127 Projet de rénovation résidentielle
87, rue Saint-André / lot 2 439 086
Jean-François McDuff**

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 9 septembre 2014, et identifié "Annexe A ", et ce, conditionnellement aux éléments suivants:

- Que les volets et cadrages soient positionnés en affleurement, tels qu'existants;
- Que les matériaux soient de même nature.

- 24. D14-1890 Projet de rénovation résidentielle
590, rue Théberge / lot 2 440 528
Cathy McKenven**

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 11 août 2014, et identifié "Annexe A".

- 25. D14-2100 Projet d'agrandissement résidentiel
140, 33e avenue / lot 2 921 791
Isabelle Laporte**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Plani-Plan, daté du 9 septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

- 26. D14-1644 Projet de construction d'un garage détaché
1710, rue du Buis / lot 1 887 540
Steven Doyle**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement d'un garage détaché, conditionnellement à l'abaissement de la hauteur ou à la modification de la pente du toit, en référence à une ferme structurale d'une hauteur maximale de 14 pieds 5 pouces calculable à mi-pignon.

- 27. D14-2136 Projet de construction d'un garage détaché
2250, rue du Carat / lot 3 046 360
Christian Beaubien**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Christian Beaubien, daté du 17 septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

- 28. D14-1874 Projet de coupe d'arbres dans un boisé
(catégorie 4)
Chemin du Curé-Barrette / lots 1 889 938 et
3 174 555
9047-6730 Québec inc.**

QUE le conseil municipal renouvelle l'acceptation de la demande d'abattage d'une portion de boisé de catégorie 4, tel que paramétré au projet de réaménagement agricole du lot 3 174 555, produit par M. Pierre Benoît, ing. agr., daté de mars 2011 et identifié " Annexe A ".

29. **D14-2115** **Projet d'agrandissement résidentiel**
6950, rue de l'Ébène / lot 1 886 934
Denis Naomy

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Sylvain Denis, daté du 9 septembre 2014, et identifié "Annexe A".

30. **D14-2078** **Projet d'aménagement paysager**
688, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 467
Constructions Louis-Seize & Associés inc.

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement paysager tel que représenté au document soumis par Paysage Ducharme, daté du 27 août 2014, et identifié "Annexe A".

31. **D14-0522** **Projet visant l'acceptation globale de quatre (4) modèles architecturaux pour le projet Urbanova phase 1**
730, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 474
Constructions Louis-Seize & Associés inc.

QUE le conseil municipal accepte, dans le cadre du projet "URBANOVA", les modèles d'architecture ainsi que la palette des matériaux et couleurs suivants :

- modèle " A " (LE HAVRE - 4 chambres)
- modèle " B " (LE MIMOSA - 3 chambres)
- modèle " C " (LE URBAIN - 3 chambres et LE VOG 4 chambres)
- modèle " D " (LE HAVRE - 3 chambres)

tel que représenté aux documents identifiés " Annexe A ", et ce, pour l'ensemble des 23 lots appartenant au requérant suite au dépôt, à la Direction de l'urbanisme durable, de plans de constructions respectant les conditions énumérées à l'annexe B, le tout en date du 24 septembre 2014.

32. **D14-2061** **Projet de constructions accessoires**
848, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 484
Mélanie Pasquarelli

QUE le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (clôture et terrasse) tel que représenté au document soumis par Mme Mélanie Pasquarelli, daté du 3 septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

33. **D14-1932** **Projet d'abattage d'arbres**
790, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 440 369
Claudette Bennett

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du mois d'août 2014 et identifié " Annexe A ".

34. **D14-2038** **Projet de construction accessoire**
809, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 440 343
Marlaine Boulianne

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (remise) tel que représenté au document soumis par la requérante, daté du mois d'août 2014, et identifié "Annexe A".

35. **D14-1783** **Projet d'agrandissement résidentiel**
2081, rue Francine / lot 1 887 043
Céline Courchesne

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par la requérante, daté de juillet 2014, et identifié " Annexe A ".

36. **D14-2082** **Projet d'affichage « Beau-Soir »**
3465, montée Gagnon / lot 5 467 129
Enseignes Auvatech

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Beau-Soir" tel que représenté au document soumis par Enseignes Auvatech, daté du 21 août 2014, et identifié " Annexe A ".

37. **D14-2045** **Projet de constructions accessoires**
428, rue du Grand-Héron / lot 4 301 368
François Huot

QUE le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires d'une piscine et d'une clôture tel que représenté au document soumis par la compagnie Le Jardin Rêvé, daté du 21 août 2014, et identifié " Annexe A".

38. **D14-2206** **Projet de construction d'un garage détaché**
3010, rue Léopold / lot 2 123 878
Kathy Lapierre

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Neptune Construction inc., daté du 19 septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

39. **D14-2012** **Projet de construction d'habitations multifamiliales et modification du plan d'ensemble (projet intégré)**
1200, boulevard Lucille-Teasdale #100 / lots 4 873 893, 4 873 894 et 4 742 090
9221-6068 Québec inc.

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un immeuble à logement tel que représenté aux documents soumis par Les Habitations Trigone, datés du 10 juin 2014, et identifiés "Annexe A".

QUE le conseil municipal reconduit les différents paramètres de référence et autres engagements du demandeur (phasage, aménagements, etc.) figurant à la résolution 382-08-10.

- 40. D14-2210 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
4561, rue Marc / lot 5 185 478
Richard Gosselin**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier, daté du 21 septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

- 41. D14-2213 Projet d'agrandissement résidentiel
5, croissant des Mélèzes / lot 2 916 843
Jean-François Lahaie**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Mme Louise Amireault, architecte, daté du 22 septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

- 42. D14-2080 Projet d'agrandissement résidentiel
600, rue Pierre-Rivière / lot 3 027 478
Véronic Bouffard**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Mme Véronic Bouffard, daté du 9 septembre 2014, et identifié "Annexe A ".

- 43. D14-2113 Projet de construction d'un garage détaché
6831, rue Rodrigue / lot 1 890 769
Jacques O. Laplante**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Jacques Laplante, daté du 9 septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

- 44. D14-1884 Projet de construction d'un garage détaché
3308, chemin Saint-Charles / lot 1 947 493
Stéphane Tailly**

QUE le conseil municipal accepte le plan de construction d'un garage détaché tel que soumis par Cabanon Fontaine inc., daté du 18 septembre 2014, et identifié " Annexe " A ".

- 45. D14-1973 Projet d'abattage d'arbres
3680, chemin Saint-Charles / lots 1 948 357
et 1 948 358
Raymond Piché**

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 14 septembre 2014 et identifié "Annexe A ".

46. **D14-2123** **Projet d'affichage « Dépanneur 7 jours »**
4317, chemin Saint-Charles / lot 1 947 881
9289-6851 Québec inc.

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'affichage sur pylône pour le commerce « Dépanneur 7 jours » telle que déposée par Groupe Action Litho inc. en date du 5 mai 2014, identifiée " Annexe A ".

47. **D14-2142** **Projet d'abattage d'arbres**
744, rue Saint-Louis / lot 2 441 874
Louise Roy

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document daté du 12 septembre 2014, identifié " Annexe A ".

48. **D14-2140** **Projet d'abattage d'arbre**
906, rue Saint-Louis # 1 / lots 3 252 380-81-
85-89-90 et 93
Caroline Vandal

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document daté du 14 septembre 2014, identifié " Annexe A ".

49. **D14-1909** **Projet de rénovation résidentielle**
1085, rue Saint-Louis / lot 2 438 831
Jean-Luc Ouellette

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 25 septembre 2014, identifié " Annexe A ".

50. **D14-2151** **Projet de rénovation résidentielle**
695, rue Saint-Michel / lot 2 442 224
Luc Pépin

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par le requérant, daté de septembre 2014, et identifié " Annexe A ".

51. **D14-2031** **Projet d'abattage d'arbres**
530, rue Saint-Pierre / lot 2 440 198
Yves Pineault

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 9 septembre 2014 et identifié " Annexe A ".

52. **D14-2090** **Projet d'affichage et rénovation commerciale « L'Atelier et La Loge »**
825, rue Saint-Pierre # 100 / lot 2 439 035
Lapier.ca L'Atelier

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage et de modification de couleurs pour le commerce L'Atelier Lapiere.ca tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 25 septembre 2014, et identifié "Annexe A".

- 53. D14-2042 Projet de rénovation résidentielle
175, côte de Terrebonne / lot 2 920 720
Sylvain Girard**

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par M. Sylvain Girard, daté du 29 août 2014, et identifié " Annexe A".

- 54. D14-1895 Projet d'abattage d'arbre
588, boulevard de Terrebonne / lot 2 440 666
Steven Tessier**

QUE le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 11 août 2014, identifié " Annexe A".

- 55. D14-1915 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
3530, côte de Terrebonne / lot 2 124 690
Richard Prieur**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Gestion Architecturale Poirier, daté du 7 août 2014, et identifié « Annexe A ».

- 56. D14-2181 Projet de rénovation résidentielle
571, rue Théberge / lot 2 440 582
Serge Côté**

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Mme Madelaine Martin, daté du 15 septembre 2014, et identifié " Annexe A".

- 57. D14-2068 Projet d'affichage « Fourgons Leclair inc. »
31, rue Théodore-Viau / lot 5 338 086
Enseigne Barbo**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage directionnel intra-site pour la compagnie Fourgons Leclair inc. tel que représenté au document soumis par Enseigne Barbo, daté du mois d'août 2014, et identifié " Annexe A".

- 58. D14-2020 Projet d'agrandissement résidentiel
3461, rue Trudel / lot 1 891 806
Marc Tremblay**

QUE le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté aux documents soumis par M. Gaétan Dallaire, architecte, datés du 14 août 2014, et identifiés " Annexe A ".

**59. D14-1908 Projet de construction d'un immeuble commercial « SAQ DÉPÔT »
241, rue des Migrateurs / lot 5 133 360
Smart Centres**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction et de paysagement d'un bâtiment commercial pour « SAQ Dépôt » tel que représenté aux documents produits par M. David Koenka, architecte / Terraplan, bonifiés en date du 26 septembre 2014 et identifiés " Annexe A ".

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'une place publique tel que représenté aux documents présentés par le demandeur et bonifiés en date du 23 septembre 2014, et identifiés « Annexe A », conditionnellement au dépôt et à la validation d'un traitement « double façade » en référence aux comparables illustrés au dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 480-10-2014

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes minimales et maximales applicables aux marges avant et avant secondaire pour les habitations unifamiliales dans les zones 8559-76 et 8860-91 (côte de Terrebonne, entre la ville de Bois-des-Filion et la 40^e avenue), soit adopté sous le numéro 1001-231.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 481-10-2014

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8870-51 les usages d'habitations multifamiliales de 2 et 3 logements, avec ou sans usage commercial, ainsi que les usages mixtes commerce/habitation multifamiliale de 4 à 12 logements (rues Rodrigue et du Châtaignier), soit adopté sous le numéro 1001-234.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 482-10-2014

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8964-69 certains usages spécifiques du groupe institutionnel de classe C - Utilitaires (rue Jean-Monnet et boulevard des Entreprises, à l'est de l'avenue Claude-Léveillée et à l'ouest de la rue Jacob-Jordan), soit adopté sous le numéro 1001-236.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 483-10-2014

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser certains usages commerciaux, industriels et institutionnels à titre d'usages conditionnels dans la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier), soit adopté sous le numéro 1001-227.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 484-10-2014

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 relativement aux dispositions applicables aux usages conditionnels spécifiés à la grille des usages et des normes de la zone 9661-35 (chemin Saint-Charles, côté nord, entre les rues Florent et Meunier), soit adopté sous le numéro 1006-015.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 485-10-2014

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 octobre 2014 au 13 octobre 2015, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Centre d'arts martiaux DOJO K de Terrebonne	B
Club de judo La Plaine	B
Comptoir d'entraide de Terrebonne	C
Association des personnes handicapées visuelles du sud de Lanaudière	D
Coopérative d'habitation des Moulins	D
Les répits de Gaby	D
Club Optimiste Le Laurier de La Plaine	D
CPE La Toupie	F
CPE Les Bourgeons Soleil	F
Je partage ma culture	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 486-10-2014

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 10 septembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-1188-REC du comité exécutif du 24 septembre 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
Association de parents d'enfant trisomique-21 de Lanaudière Ateliers Le tournesol une fleur différente	1 000
Service d'aide SEDAI TSS Réaménagement du local et du stationnement	3 000
TVRM Achat de panneaux acoustiques	500
Service d'aide SEDAI TSS Achat d'un congélateur et d'une cloche à vêtements	500
La Garde du Lys Achat d'équipement d'escrime	250
Association de baseball mineur de La Plaine Achat de chandails et matériel	2 500
Triathlon Rive Nord Achat support vélo	495
Association de baseball mineur de Terrebonne Finale régionale	500
Association des Bernier d'Amérique 56 ^e rassemblement	200
Maison des jeunes de Terrebonne Tea-Race, course à obstacles	300

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0401 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 487-10-2014

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2014-05-BL à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, le tout suivant la recommandation CE-2014-1251-REC du comité exécutif du 8 octobre 2014, concernant la prolongation de la période de probation d'une préposée aux télécommunications à la Direction de la police.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 488-10-2014

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-1128-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Leclerc, à l'intersection de la rue Laforce ;
- Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue du Bruant, à l'intersection de la rue du Doré-Jaune ;
- Interdiction de stationnement durant toute l'année sur la rue Camus du côté de la piste cyclable, plutôt que du 1^{er} avril au 1^{er} novembre ;
- Installation d'un panneau annonçant le passage à une zone de 50 km/h sur le chemin Sainte-Claire, dès la sortie de la limite territoriale avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines ;
- Interdiction de virage à droite au feu rouge sur la montée Masson en direction sud, à l'intersection du chemin du Coteau ;
- Installation de panneaux « arrêt » et d'un panneau « pré-signal intersection en T », à l'intersection de la montée Dumais et du chemin de la Cabane-Ronde.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 489-10-2014

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-241 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer, à même la zone 8062-92 (secteur St-Roch et montée Gagnon), la nouvelle zone 8062-91, près de la rue Roch-Juteau, dédiée uniquement à des usages de classe A du groupe institutionnel (parc et espaces naturels) et de classes A et B du groupe environnemental (conservation et mise en valeur des milieux naturels).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 10 novembre 2014 à 19 h 30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 490-10-2014

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 1001-241) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer, à même la zone 8062-92 (secteur St-Roch et montée Gagnon), la nouvelle zone 8062-91, près de la rue Roch-Juteau, dédiée uniquement à des usages de classe A du groupe institutionnel (parc et espaces naturels) et de classes A et B du groupe environnemental (conservation et mise en valeur des milieux naturels).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 491-10-2014

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
